



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**DÉPLOIEMENT DE LA NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ
EN SEINE-MARITIME**

Rouen, le 29 mars 2021

La protection de l'identité est une mission essentielle du ministère de l'Intérieur. Depuis trois ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la carte nationale d'identité (CNI) dont l'actuel format date de 1995.

La mise en œuvre de la nouvelle carte d'identité est réalisée dans des départements pilotes dont le département de la Seine-Maritime dans lequel le déploiement débutera le 29 mars 2021 dans les 37 communes dotées de dispositifs de recueil.

Ce dispositif sera généralisé à la France entière à compter du 2 août prochain. Les usagers qui demanderont la création d'un premier titre ou le renouvellement d'un titre se verront attribuer la nouvelle carte nationale d'identité.

L'usage de cette nouvelle carte d'identité reste inchangé et permet à chaque citoyen de justifier de son identité tant dans ses relations avec l'administration que dans sa vie quotidienne. Elle peut également servir de titre de voyage, certains États (Union européenne et hors Union européenne) l'acceptant au même titre qu'un passeport. Elle demeure gratuite.

Sa durée de validité est de 10 ans tant pour les majeurs que les mineurs. En Seine-Maritime, à compter du 29 mars 2021, seuls les usagers demandant la création d'un premier titre ou un renouvellement motivé (vol, perte, changement d'une donnée...) se verront attribuer cette nouvelle CNI.

Les CNI en cours de validité au 2 août 2021 demeureront valables. À compter d'août 2031, les CNI « ancien modèle » dont la date de validité sera postérieure à cette date, seront toujours valables mais ne permettront plus de voyager dans les autres pays européens.

Plus pratique pour les usagers, la nouvelle carte a la taille d'une carte bancaire. Réalisée en polycarbonate avec des inscriptions laser, elle comporte également des éléments en relief pour les personnes mal voyantes leur permettant de distinguer deux cartes de même format. Il est aussi possible d'indiquer deux adresses au verso pour les enfants en résidence alternée chez leurs parents. Elle est produite par l'imprimerie nationale déjà en charge de la production des passeports français.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Afin de lutter contre la fraude à l'identité, la nouvelle carte comporte des innovations et des sécurités renforcées :

- un fond sécurisé avec des symboles visibles à la loupe qui se prolongent sur les bords transparents de la carte,
- un dispositif holographique de nouvelle génération qui change de couleur et permet de protéger la photographie du titulaire,
- une puce, hautement sécurisée, qui contient les mentions présentes sur la carte ainsi que la photographie du titulaire et deux des empreintes digitales, étant précisé que le composant électronique de la puce ne permet aucune géolocalisation de la carte d'identité et les usages de ce composant ne sont pas traçables par l'État,
- une image changeante sur la photographie et la date d'expiration au verso de la carte pour vérifier que l'image du titulaire n'a pas été modifiée.

La numérisation des empreintes digitales est obligatoire. Néanmoins, l'utilisateur pourra refuser que leur image soit conservée au-delà de 90 jours à compter de la date de délivrance du titre.

La nouvelle CNI aura également un visuel modernisé reprenant en particulier les symboles de la République, le drapeau français, la Marianne et le texte de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Pour un gain de temps et afin de limiter les déplacements en mairie, le dépôt d'une pré-demande en ligne est également possible via le site www.ants.gouv.fr

Les communes dotées de dispositifs de recueil :

Arrondissement de DIEPPE :	Arrondissement du HAVRE :	Arrondissement de ROUEN :
<ul style="list-style-type: none">• Bacqueville-en-Caux• Blangy-sur-Bresle• Dieppe• Envermeu• Eu• Forges-les-Eaux• Gournay-en-Bray• Neufchâtel-en-Bray• Saint-Valery-en-Caux• Tôtes	<ul style="list-style-type: none">• Bolbec• Fécamp• Gonfreville l'Orcher• Le Havre• Lillebonne• Montivilliers• Port-Jérôme-sur-Seine• Saint-Romain-de-Colbosc	<ul style="list-style-type: none">• Barentin• Bois-Guillaume• Canteleu• Caudebec-les-Elbeuf• Clères• Déville-lès-Rouen• Elbeuf• Grand-Couronne• Grand-Quevilly• Maromme• Mesnil-Esnard• Mont-Saint-Aignan• Oissel• Petit-Quevilly• Rouen• Saint-Étienne-du-Rouvray• Sotteville-lès-Rouen• Yerville• Yvetot

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex